

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2020

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

**DATE DE LA CONVOCATION** : 07 février 2020

**PRÉSENTS** : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, M. Jean-Jacques BIROT, Mme Martine LASSERRE, M Bernard BEAUPRAT, Mme Béatrice ALLEMAND, M. Francis STROHNER, M. Fabrice REYNAUD, Mme Corine RIEHS, M. Philippe PROTHAIS, Mme Ghislaine DURON.

**Secrétaire de séance** : Mme Corine RIEHS

**ABSENTS EXCUSES** : M. Philippe RIMAUD donne procuration à M. Bernard BEAUPRAT  
Mme Christelle DE PUGA donne procuration à Mme Corine RIEHS  
M. Bernard RAVAT

**Ouverture de la séance** : 19h02

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande à ce que soit rajouté deux points à l'ordre du jour : motion de soutien contre la fermeture des trésorerie en Gironde et motion de soutien à la filière vin et eaux de vie vin. Les élus acceptent à l'unanimité.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Aline TEYCHENEY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les délibérations modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019.

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019**

Le conseil municipal, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, approuve à l'unanimité l'affectation de résultats 2019 comme suit :

- Section de fonctionnement excédent reporté (R002) : 459 430,95 € €
- Section d'investissement solde d'exécution N-1 (D001) : 66 460,78 €
- Section d'investissement excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 68 848,78 €

### **DEVIS CAMERAS SURVEILLANCE GROUPE SCOLAIRE**

Pour faire suite à un courrier du corps enseignant et des agents de l'école d'Arbanats faisant part du sentiment d'insécurité sur le site de l'école et sollicitant la mise en place de caméras de vidéosurveillance des devis ont été demandés à des sociétés spécialisées:

- ABT 24/24 : pose de 5 caméras et dossier de demande d'autorisation préfectorale non réalisé pour un total de 5 962,60 € TTC.
- SIS (Sécurité Installation Sud-ouest) : pose 7 caméras et réalisation du dossier de demande d'autorisation préfectorale pour un total de 5 579,76 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis de SIS (Sécurité Installation Sud-ouest) pour un montant de 5 579,76 €.

### **CESSION PARCELLE B210P ET 211P A LA COMMUNE**

Cette question par manque d'information et de précisions fera l'objet lors d'une prochaine séance.

### **MOTION CONTRE LA FERMETURE DES SERVICES FISCAUX ET DES TRESORERIES EN GIRONDE**

Le 19 juillet 2019 à Preignac les représentants de l'Etat sont venus présenter le projet de réforme du Trésor Public en Gironde initié par le Gouvernement. Il s'inscrit dans la démarche CAP22, qui vise à réorganiser au niveau national l'ensemble des services de l'Etat. Il consisterait à fermer, entre autres, plusieurs centres des finances publiques sur notre territoire et à transférer des points de contact aux collectivités, qui ne seraient pas des services de pléines compétences. La commune d'Arbanats affirme son attachement aux services publics de proximité et à la qualité de l'accueil, aux enjeux d'attractivité et de développement du territoire, notamment pour les populations les plus défavorisées et éloignées.

### **MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN et EAUX-DE-VIE DE VIN**

**Considérant** la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

**Considérant** la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

**Considérant** que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

**Considérant** les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

**Considérant** que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

**Considérant** que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

**Considérant** que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

**En conséquence**, les élu(e)s du Conseil demandent à Monsieur le président de la République Française de :

- **Faire** tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFSA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- **Reconnaître** à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

### **COMPOSITION BUREAU DE VOTE ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020**

Monsieur le maire établi un tableau de présence.

### **DIVERS**

Madame Aline TEYCHENEY propose à l'ensemble des membres présents de faire venir un huissier pour établir un état des lieux des voies empruntées par les engins de chantier pour les diverses constructions à venir (chemin de Biot, avenue des Araires...).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**La séance est levée à 20h10**